



DEMANDE D'EMPLACEMENT SUR LES MARCHÉS DE SAINTE-MARIE DE RÉ



- 1ère demande
 Renouvellement

LE DEMANDEUR

Nom et prénom _____

Adresse _____

Téléphone portable : / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ /

Adresse mail : _____ N° de SIRET : _____

Produits mis à la vente : _____

Matériel utilisé pour la vente : _____

Électricité demandée ? OUI NON

Si oui pour : une balance un frigo

MARCHÉS CONCERNÉS, JOURS DE PRÉSENCE ET PÉRIODE

(voir page 2)

Place d'Antioche, métrage souhaité : _____ mètres linéaires.

- lundi mardi mercredi jeudi
 vendredi samedi dimanche

Période demandée : Annuel Saison complète (du 1er avril au 30 septembre) Haute saison

Place des Tilleuls, métrage souhaité : _____ mètres linéaires.

- lundi mardi mercredi jeudi
 vendredi samedi dimanche

Période demandée : Annuel Saison complète (du 1er avril au 30 septembre) Haute saison

LES ANIMAUX VIVANTS SONT INTERDITS SUR LES DEUX MARCHÉS

PIÈCES À JOINDRE :

- * Attestation d'assurance professionnelle en cours de validité ;
- * Certificat d'immatriculation pour délivrance d'un macaron de stationnement gratuit ;
- * Kbis de moins de trois mois ;
- * Carte professionnelle (registre du commerce, des métiers, etc.).

Fait à _____ , le _____

Signature

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé pour permettre de vous contacter dans le cadre du traitement de votre demande. Elles sont conservées uniquement pendant la durée d'instruction de votre demande.

Conformément à la loi « informatique et libertés » et au Règlement Général à la Protection des Données (RGPD), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant.

Vous retrouverez les modalités d'exercice de ce droit d'accès dans notre politique de protection des données.



PÉRIODES ET HORAIRES D'OUVERTURE DES MARCHÉS EXTÉRIEURS

| | Place Antioche | Place des Tilleuls | |
|----------------------------------|---|--|--------------|
| Du 16 septembre au 31 mars | mercredi vendredi samedi | mardi jeudi samedi dimanche | 8h30 - 13h |
| Du 01 avril au 30 juin | mardi mercredi vendredi samedi dimanche | mardi mercredi jeudi samedi dimanche | 8h30 - 13h |
| Du 01 juillet au 15 septembre | Tous les jours | Tous les jours | 8h30 - 13h30 |